



## HARMONIE MUTUELLE ALLOUE UNE ENVELOPPE D'AUGMENTATION DE 2,5 % DE SA MASSE SALARIALE ET RÉAFFIRME SA POLITIQUE SOCIALE AUPRÈS DE SES SALARIÉS

Paris, le 09/04/2026 – Avec une enveloppe d'augmentation de 2,5% de sa masse salariale, au-dessus de la moyenne de 2% d'augmentation salariale constatée sur le marché<sup>1</sup>, Harmonie Mutuelle garantit, pour 2026, une augmentation collective d'au moins 1% pour tous, à laquelle s'ajoute une enveloppe d'augmentation individuelle de 1,1 %, une enveloppe d'équité de 0,2% et une prime d'intéressement égalitaire de 2 500 euros pour l'ensemble des équipes<sup>2</sup>. Au-delà de ces mesures, l'entreprise promeut une politique salariale et sociale globale qui vise à reconnaître l'engagement de ses salariés, à soutenir leur développement professionnel et à les accompagner tout au long de leur parcours de vie.

### UNE POLITIQUE SALARIALE QUI RECONNAÎT L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Dans le cadre de sa politique salariale 2026, Harmonie Mutuelle alloue à ses salariés une enveloppe d'augmentation représentant 2,5% de sa masse salariale. Ce niveau se situe au-dessus de la moyenne du marché : les entreprises ayant leur siège en France ont, en effet, prévu autour de 2% d'augmentation salariale pour 2026.

A travers cette enveloppe globale, **Harmonie Mutuelle allie augmentations collectives, reconnaissance individuelle et partage de la performance collective :**

- **L'augmentation collective s'élève à au moins 1 % pour l'ensemble des salariés**, portée à 1,25 % pour les salariés non-cadres et le premier niveau de cadres ;
- **Les augmentations individuelles représentent, quant à elles, une enveloppe de 1,1 %**, destinée à accompagner les évolutions de poste, les prises de responsabilité et le développement des compétences ;
- **Une enveloppe spécifique de 0,2 % est consacrée aux mesures d'équité**, afin de renforcer l'égalité professionnelle et d'accompagner certains parcours métiers.

À ces évolutions salariales s'ajoute **une prime d'intéressement égalitaire de 2 500 euros**, versée à l'ensemble des salariés<sup>3</sup>, permettant de partager collectivement les résultats de l'entreprise.

Au-delà de la rémunération fixe et variable, les salariés bénéficient également de dispositifs d'épargne salariale et de retraite, contribuant à sécuriser leur avenir financier.

« Chez Harmonie Mutuelle, nous plaçons l'humain au cœur de notre politique salariale et sociale. Allouer 2,5 % de notre masse salariale aux évolutions 2026, c'est reconnaître concrètement l'engagement de nos équipes et leur contribution à la performance collective. Mais nos engagements vont au-delà de la seule rémunération : nous accompagnons nos salariés, à chaque étape ou selon leur situation de vie, et soutenons le développement de leurs compétences tout au long de leurs parcours. C'est cette cohérence d'ensemble

<sup>1</sup> Source : [Etude de Willis Towers Watson - Salary Budget Planning Survey, Global \(édition janvier 2026\)](#)

<sup>2</sup> Pour tout salarié présent sur l'intégralité de l'année 2025.

<sup>3</sup> *Idem.*

qui guide notre action. », explique **Caroline Lebrun**, secrétaire générale d'Harmonie Mutuelle, notamment en charge des Ressources Humaines.

## UNE POLITIQUE SOCIALE ENGAGÉE DANS LES PARCOURS DE VIE DES SALARIÉS

Au-delà des augmentations salariales, **Harmonie Mutuelle déploie un ensemble de dispositifs destinés à accompagner ses salariés tout au long de leur parcours.**

En matière de santé, Harmonie Mutuelle propose une couverture complète à ses salariés en prévention, en santé et en prévoyance. Elle œuvre également pour **favoriser la qualité de vie au travail et le bien-être physique ou mental de ses équipes**, notamment à travers :

- **Un équilibre vie professionnelle et personnelle préservé**, en permettant aux salariés de recourir au télétravail jusqu'à 3 jours par semaine et en leur accordant 22,5 jours de RTT par an ;
- **Le renforcement du forfait mobilité durable**, avec un plafond annuel porté à **400 euros**, pour encourager le recours aux mobilités actives tout en réduisant l'empreinte carbone des déplacements domicile-travail ;
- **Un accompagnement dédié en santé mentale**, en prenant en charge jusqu'à **5 consultations par an<sup>4</sup> chez le psychologue**, et en mettant à disposition **une ligne d'écoute psychologique confidentielle et un réseau interne de 30 collègues de l'écoute**, formés à l'accompagnement et à l'orientation vers des professionnels si nécessaire ;
- **Des actions de prévention et de promotion de l'activité physique** : coaching santé à travers le dispositif Vivoptim, séances de sport en ligne et en présentiel, dossards gratuits pour les événements sportifs partenaires, challenges sportifs via une application mobile dédiée ;
- **Des campagnes de dépistage dédiées aux salariés** : en 2025, Harmonie Mutuelle a notamment organisé **près de 300 dépistages cardiovasculaires lors de la semaine de la QVCT**, puis **près de 2 000 dépistages et vaccinations lors de son premier Health Day**, une journée entièrement consacrée à la santé de ses salariés, avec 800 dépistages rénaux, 250 dépistages du mélanome et 900 vaccinations antigrippales réalisées sur le lieu de travail.

Enfin, l'entreprise propose **des dispositifs permettant d'accompagner les parcours spécifiques et les moments clés de la vie de ses salariés** :

- **Les salariés aidants bénéficient d'un renforcement des dispositifs de congés**, avec une majoration de 8 jours par rapport aux dispositifs conventionnels existants. Les droits sont portés à 14 jours pour les salariés parents d'un enfant en situation de handicap ou atteint d'une affection de longue durée (ALD), afin de mieux concilier l'accompagnement d'un proche et la vie professionnelle ; ce dispositif est soutenu par une politique de dons de RTT entre les salariés de l'entreprise et de pairaidance ;
- **Des solutions de soutien à la parentalité** (aide à la recherche d'un mode de garde, informations et conseils personnalisés sur la santé de l'enfant, soutien à la scolarité, etc.) **sont également proposées** afin de faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- **Des solutions d'accompagnement à l'intégration et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap**. Celles-ci s'illustrent par un taux d'emploi à 8,4 % en 2025, croissant d'année en année et bien supérieur à la moyenne du secteur privé (4 %<sup>5</sup>) ;
- **Les collaborateurs de plus de 50 ans disposent**, quant à eux, **d'un accompagnement spécifique à la préparation de la retraite**, incluant des ressources et parcours dédiés.

De façon plus globale, un service d'assistance sociale est accessible à tous les salariés pour leur permettre d'être accompagnés dans leurs différentes situations de vie (difficultés financières, démarches administratives, etc.).

## UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNELS

La politique salariale et sociale d'Harmonie Mutuelle s'inscrit dans une démarche exigeante d'égalité professionnelle.

<sup>4</sup> Cette prise en charge, à hauteur de 50€ par séance, vient en complément du parcours « Mon soutien psy », porté par l'Assurance Maladie.

<sup>5</sup> Source : Agefiph – Tableau de bord "emploi - chômage des personnes handicapées" du 1<sup>er</sup> semestre 2025

**Avec un index d'Égalité femmes-hommes à 96/100 en 2025, supérieur à la moyenne déclarée par les entreprises (88,5/100), et 62 % de femmes parmi ses managers, l'entreprise promeut l'égalité professionnelle comme un vecteur essentiel d'innovation.**

**Harmonie Mutuelle accompagne également le développement professionnel** de ses collaborateurs et favorise des parcours durables au sein de l'entreprise :

- **Les salariés ont accès à plus de 1 300 formations** : en 2025, plus de 190 000 heures de formation ont été réalisées par les salariés d'Harmonie Mutuelle, dont plus de 11% dédiées à l'IA et la tech ;
- **La mobilité interne est encouragée**, avec un taux de mobilité interne en CDI de 30 %<sup>6</sup>, traduisant la volonté de construire des trajectoires professionnelles dans la durée ;
- **Chaque salarié bénéficie de 2 jours d'apprenance**, utilisables pour se former ou réaliser du bénévolat de compétences au profit d'associations.

Fidèle à son modèle mutualiste et à ses engagements d'entreprise à mission, **Harmonie Mutuelle réaffirme**, avec l'ensemble de ces dispositifs, **sa volonté d'être présente aux côtés de ses salariés à travers une politique sociale particulièrement engagée et volontariste.**



## À PROPOS D'HARMONIE MUTUELLE

Leader de la santé en France, membre fondateur du Groupe VYV, et entreprise mutualiste à mission depuis 2021, Harmonie Mutuelle protège plus de 5 millions de personnes et garantit son engagement de redistribution : l'engagement 80/20 et le dividende Éco-santé. Elle propose un modèle d'accompagnement intégré, fondé sur trois piliers stratégiques – la prévention, la santé, la prévoyance – et sur la multi-protection de ses adhérents et entreprises clientes (épargne-retraite, assurance vie, etc.). Cette approche globale lui permet d'offrir une couverture complète à chaque étape de leur vie. Partenaire privilégié des entreprises et branches professionnelles, elle accompagne plus de 180 000 entreprises et entrepreneurs dans la protection et le développement de leur capital humain.

Son ancrage territorial fort, soutenu par un collectif de près de 7 200 collaborateurs et délégués, ainsi que par un réseau de près de 200 agences locales, lui permet d'agir concrètement au plus près des besoins. Pour répondre aux nouveaux enjeux de protection sociale, Harmonie Mutuelle affirme que seul le pouvoir du collectif peut apporter des réponses efficaces notamment pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Au-delà de son rôle d'assureur, Harmonie Mutuelle se distingue par un modèle singulier alliant performance économique et impact sociétal. La mutuelle s'engage ainsi à donner à chacun les moyens d'agir plus tôt, plus vite et autrement sur sa santé à travers un mouvement collectif et pionnier : l'Éco-santé. Premier acteur hors équipementier à faire bouger les Français, elle promeut également les bienfaits de l'activité physique sur la santé, mentale et physique, à travers plus de 500 événements sportifs organisés, chaque année, sur l'ensemble du territoire.

Harmonie Mutuelle, *Avançons collectif*

[Harmoniemutuelle.fr](https://www.harmoniemutuelle.fr)



GROUPE  
**vyv**

<sup>6</sup> Nombre de postes en CDI pourvus par des collaborateurs en CDI.

## À PROPOS DU GROUPE VYV

### Le Groupe VYV, pour une santé accessible à tous

Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, le Groupe VYV agit pour rendre la santé accessible à tous. Parce qu'il considère la santé comme un tout, il intervient au travers de ses trois métiers (assurances & retraite, soins & accompagnement, logement) sur la majorité des facteurs qui impactent la santé.

Son réseau d'agences et d'établissements, déployé sur l'ensemble du territoire, lui permet d'être au plus près des besoins des employeurs publics et privés, de protéger 10,5 millions de personnes, en accompagner et soigner 6 millions, et en loger près de 400 000. Fortes de l'action de leurs 10 000 élus locaux et militants dans leurs territoires, et de leurs 46 000 collaborateurs, les mutuelles et entités du Groupe VYV s'engagent à favoriser, dans toutes leurs solutions, la co-construction et le dialogue avec leurs publics, l'accessibilité pour toutes et tous, l'ancrage local et l'éco-responsabilité.



[www.groupe-vyv.fr](http://www.groupe-vyv.fr)



## CONTACTS PRESSE

### Thomas Marko & Associés

Vincent Rocenovic [vincent.r@tmarkoagency.com](mailto:vincent.r@tmarkoagency.com) 06 95 33 79 11

Mathieu Massimi [mathieu.m@tmarkoagency.com](mailto:mathieu.m@tmarkoagency.com) 06 12 55 17 07